

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**PLAN D'URGENCE
HIVERNALE 2023-2024
DEMANDE DE
SUBVENTION A L'ETAT
D_2023_0355**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Dans le cadre du plan départemental de veille hivernale, Annemasse Agglo assure depuis 19 ans la gestion d'un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence. Anciennement dénommé Plan d'Urgence Hivernale (PUH), le dispositif perdure mais s'inscrit désormais dans le cadre d'une veille active « Évènements Climatiques Hivernaux ».

En partenariat et avec l'appui financier des services de l'Etat et selon les directives énoncées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), ce dispositif a pour mission de garantir l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes en errance et/ou en grande précarité sur le territoire de l'agglomération, en lien étroit avec la DDETS, l'association ARIES, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 115), le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maison Coluche et la Croix-Rouge.

Le dispositif d'hébergement d'urgence pour la période hivernale 2023-2024 se déroulera au sein de la Maison des Solidarités, du 2 novembre 2023 au 30 avril 2024, et doit permettre d'accueillir chaque jour 72 personnes (fréquentation maximum simultanée) selon la répartition suivante :

- 36 places maximum dédiées à un public majeur isolé
- 36 places maximum dédiées à un public famille

Le budget prévisionnel de fonctionnement du dispositif Abris Grand Froid 2023-2024 est estimé à 412 115,36 €.

En raison de l'ampleur du dispositif, deux postes supplémentaires type Maitres/Maitresses de maison seront entièrement financés par la DDETS, afin d'assurer le taux d'encadrement et de l'intendance du dispositif en fonction de la capacité d'accueil, de la durée de l'abri grand froid et de l'organisation des repas. Le montant de ces deux postes est estimé à 44 733 €.

Dans l'objectif de maintenir l'équilibre entre la participation de l'Etat et celle d'Annemasse Agglo dans le financement du dispositif d'hébergement d'urgence hivernale, Annemasse Agglo sollicite l'Etat (DDETS) pour une participation financière de 307 733 € (budget prévisionnel 2023/2024 ci-annexé) au titre de l'hiver 2023-2024.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès de l'État une subvention de 307 733 € afin d'assurer le fonctionnement du dispositif « Évènements Climatiques Hivernaux » au titre de l'hiver 2023-2024 ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant cette demande de subvention, et tout document se rapportant à ce dossier ;

DE DIRE que la recette correspondante sera créditée sur le Budget Principal 2024, gestionnaire HPPS, article 7472, destination OSO57.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27 NOV. 2023

S²LO

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : Agglo - Présidence

ID : 074-200011773-20231120-D_2023_0355-AU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ANNEMASSE AGGLO - PLAN D'URGENCE HIVERNAL
Budget Prévisionnel 2023-2024

DEPENSES			RECETTES		
	REALISE 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024		REALISE 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
Frais de sécurité :	69 846,79 €	75 195,36 €	ETAT	263 000,00 €	263 000,00 €
Gardiennage Local abris	69 846,79 €	75 195,36 €			44 733,00 €
Frais d'entretien / nettoyage :	61 374,24 €	61 145,00 €			
Nettoyage du bâtiment	53 200,00 €	53 200,00 €			
Entretien de la literie	8 174,24 €	7 945,00 €			
Accueil et accompagnement :	155 777,74 €	203 922,00 €			
Poste Educateurs ARIES	112 492,10 €	111 591,00 €			
Poste Agent d'accueil ARIES	- €	- €			
Poste maître-sse-s de maison	- €	44 733,00 €			
Encadrement-astreintes	42 577,04 €	47 598,00 €			
CE/Medecine du travail	708,60 €	- €			
Fournitures alimentaires :	22 457,42 €	34 700,00 €			
Adhésion Banque Alimentaire	- €	100,00 €			
Alimentation / hygiène	22 457,42 €	34 600,00 €			
Frais de transport	- €	800,00 €			
Frais Déplacements	- €	800,00 €			
Frais de communication :	133,56 €	200,00 €			
Téléphonie - Télécopie	133,56 €	200,00 €			
Frais de matériel :	7 367,79 €	9 820,00 €			
Petit matériel	2 518,62 €	4 000,00 €			
Fournitures bureau	106,04 €	270,00 €	ANNEMASSE AGGLO	75 178,44 €	104 382,36 €
Achat literie	4 743,13 €	4 550,00 €			
Electroménager	- €	1 000,00 €			
Locaux hébergement :	21 957,78 €	26 533,00 €			
Assurance Local	133,00 €	133,00 €			
Eau	2 100,00 €	3 900,00 €			
Electricité	4 800,00 €	5 500,00 €			
Gaz	12 000,00 €	12 000,00 €			
Entretien du bâtiment	2 924,78 €	3 000,00 €			
Maintenance	- €	2 000,00 €			
TOTAL DEPENSES	338 915,32 €	412 115,36 €	TOTAL RECETTES	338 915,32 €	412 115,36 €